

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Cabinet du maire

15 mars 2021

La loi de Transformation de la fonction publique : une loi inique et inefficace.

La loi de transformation de la fonction publique porte mal son nom, car la « transformation » s'apparente surtout à une tentative de « destruction » de son statut édicté en 1946.

Portant de graves atteintes aux droits des agent.e.s de la fonction publique et à l'administration publique, elle dégrade les conditions de travail et réduit l'autonomie des collectivités locales.

Dessaisissant les exécutifs locaux d'une partie de leurs prérogatives de gestion des ressources humaines, elle empêche toute gestion du temps de travail permettant l'attractivité des métiers des collectivités.

Voté durant l'été, la loi de transformation de la fonction publique dégrade les conditions de travail de millions de fonctionnaires déjà victimes de la réduction de leur pouvoir d'achat dans un moment de crise.

La généralisation du recrutement de non-titulaire sur l'ensemble des postes met à mal le déroulement de carrière des agent.e.s et la cohérence du statut de la fonction publique, reposant sur le principe d'équité face aux concours.

Son article 56 sur le droit de grève constitue une attaque directe contre le droit légitime des agent.e.s. Droit pourtant constitutionnel mais dans les faits bien entaché.

Le temps de travail des agent.e.s des collectivités locales est le fruit d'une longue histoire d'accords, de luttes, de négociations et de reconnaissance de la spécificité des missions de chaque corps. La loi de transformation de la fonction publique impose de remettre en cause des décennies de construction sociale locale pour une reprise en main autoritaire de l'État, qui entend fixer seul le temps de travail des agent.e.s des collectivités. L'État recentralise ainsi une prérogative des collectivités, s'attaquant à leur autonomie et leur capacité d'agir.

Par le gel du point d'indice, en empêchant toute revalorisation salariale, l'Etat laisse à penser que nos agent.e.s ne travailleraient pas assez et auraient trop de congés. C'est pourtant ces mêmes agent.e.s qui sont mobilisé.e.s face à la crise pour faire vivre le service public et la solidarité !

La municipalité de Vitry est solidaire des agent.e.s dans leur combat pour des conditions de travail justes et émancipatrices. A ce titre, nous engagerons des discussions avec les organisations syndicales pour agir ensemble contre cette loi rétrograde et préserver au mieux les intérêts des agent.e.s des collectivités.

Pierre BELL-LLOCH
Maire de Vitry sur-Seine